



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

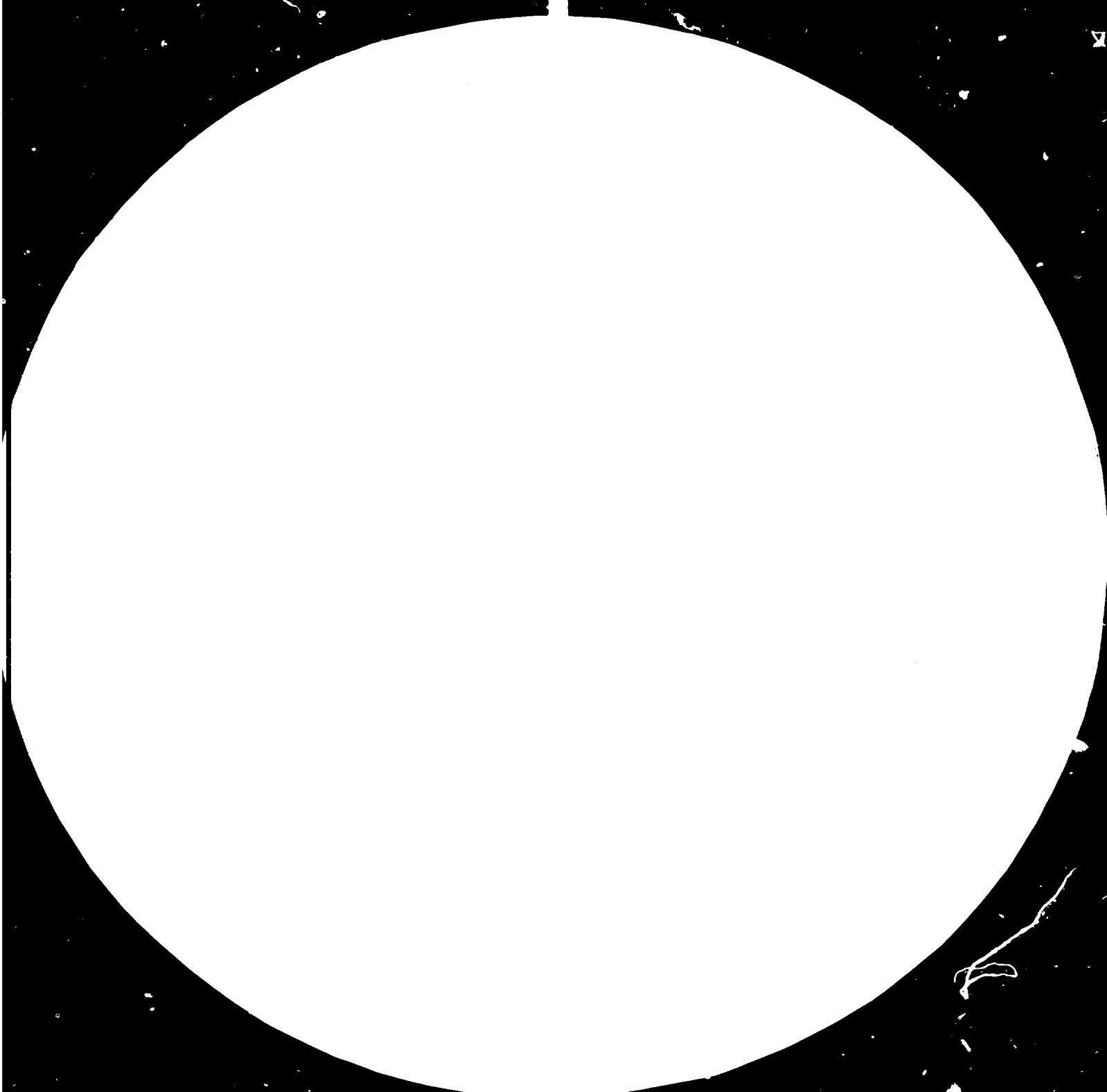
FAIR USE POLICY

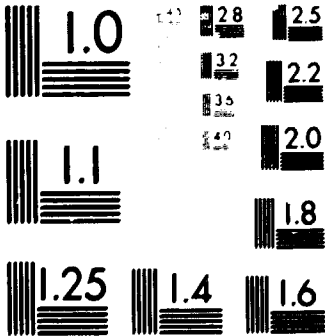
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

09506

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr.
LIMITEE
UNIDO/EX.109
13 décembre 1979
FRANCAIS

Réunion de solidarité des ministres
de l'industrie en vue de coopérer
au développement industriel d'Haïti

Port-au-Prince, Haïti, 5-9 novembre 1979

12 FEB 1980

RAPPORT

000084

id.79-9983
80-30871

Notes explicatives

Sauf indication contraire, le terme "dollars" (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

L'unité monétaire de Haïti est la gourde (G).

Durant la période sur laquelle s'étend le présent rapport, la valeur du dollar des Etats-Unis d'Amérique en G était :

$$1 \$ = 5 G$$

Les sigles suivants ont été utilisés dans ce rapport :

ANDI	Association nationale des industriels de Colombie
APN	Autorité portuaire nationale
CORDE	Corporación de Empresas Estatales
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
FNUDI	Fonds des Nations Unies pour le développement industriel
IIAI	Institut de développement agricole et industriel
INDOTEC	Instituto Dominicano de Tecnología Industrial
ONAPI	Office national pour la promotion des investissements
ORANA	Office de recherches pour l'alimentation et la nutrition
SENA	Servicio Nacional de Aprendizaje

PREFACE

Les participants à la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel (ONUUDI), qui s'est tenue à Lima (Pérou) en mars 1975 ont souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les pays en développement et les pays développés, ainsi qu'entre les pays en développement eux-mêmes.

En adoptant la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, la communauté internationale a manifesté sa conviction que l'industrie était un facteur de croissance primordial, indispensable pour réaliser un progrès rapide dans les domaines économiques et sociaux des pays en développement et qu'il était essentiel que les pays en développement puissent compter sur leurs propres forces pour parvenir à un nouvel ordre économique international.

Lors de la Conférence de Lima et des forums internationaux sur le développement industriel et économique qui ont suivi, l'interdépendance de tous les membres de la communauté mondiale et la nécessité d'une coopération plus étroite sur les plans économiques et techniques, sans égards pour les différents systèmes économiques et sociaux, ont été reconnues.

En janvier 1977, un groupe de ministres des pays en développement réuni à New Dehli (Inde) a formulé des recommandations précises pour l'exécution d'une série de programmes qui permettraient au sein de leur groupe, aux pays les plus développés de contribuer au progrès économique et industriel des moins avancés d'entre eux.

A une réunion des ministres de l'industrie de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), tenue à Bangkok en novembre 1977, il fut également décidé de créer un club de coopération entre les pays en développement, surtout pour venir en aide aux pays les moins avancés.

Le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, adopté à Buenos Aires (Argentine) le 12 septembre 1978, a marqué la détermination du monde en développement de parvenir à l'autonomie nationale et collective.

Deux réunions de la solidarité des ministres de l'industrie ont eu lieu, l'une à Kaboul (Afghanistan) en mai 1979, l'autre à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en juillet 1979.

Le présent document contient le rapport de la troisième réunion de solidarité qui s'est tenue à Port-au-Prince (Haïti) du 5 au 9 novembre 1979.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	6
RECOMMANDATIONS	7
I. INAUGURATION ET ORGANISATION DE LA REUNION	9
II. SITUATION ET PERSPECTIVES DU SECTEUR INDUSTRIEL EN HAITI	14
III. RESUMES DES INTERVENTIONS DES CHEFS DE DELEGATION ...	21
IV. DISCUSSIONS BILATERALES SUR LES PROPOSITIONS DE PROJETS	27
V. SESSION DE CLÔTURE	46
<u>Annexes</u>	
I. Liste des participants	47
II. Domaines d'assistance et de coopération, par pays ...	50

INTRODUCTION

Une réunion de solidarité des ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel d'Haïti, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en coopération avec le Gouvernement d'Haïti, s'est tenue à Port-au-Prince du 5 au 9 novembre 1979

La Réunion de solidarité des ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel d'Haïti a été la troisième des réunions industrielles de solidarité organisées par l'ONU/DI en 1979, en coopération avec les gouvernements intéressés. Les réunions en Afghanistan et en République-Unie de Tanzanie ont eu lieu au cours de la première moitié de 1979. Le principal objectif de la réunion de Port-au-Prince (Haïti) était d'étudier comment les pays participants pourraient coopérer à l'industrialisation d'Haïti. La discussion a porté dans une large mesure sur les propositions de projet qui avaient été établies par le Gouvernement haïtien avec le concours de l'ONU/DI, et dont le texte avait été communiqué aux participants, avant la réunion, en anglais, espagnol et français. Les participants ont examiné d'une manière approfondie les besoins qui pourraient être satisfaits grâce à une action bilatérale ou multilatérale menée dans le cadre de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD). Des moyens et des modalités de coopération entre les pays participants et les pays hôtes ont été suggérés pour répondre à ces besoins.

RECOMMANDATIONS

Les participants à la réunion ont débattu la proposition du Gouvernement d'Haïti de créer le Parc industriel de la solidarité internationale^{1/} qui sera implanté à Cap-Haïtien dans le nord du pays. Les grands objectifs de ce projet sont de décentraliser le développement industriel par rapport à Port-au-Prince, capitale du pays, de freiner l'exode rural et d'offrir de nouvelles possibilités d'emploi à la population. Les participants ont accordé leur appui à ce projet. Toutefois, les représentants ne disposant pas de tous les pouvoirs pour s'engager au nom de leurs gouvernements, il a été convenu que les délégués soumettraient le projet avec avis favorable à leurs gouvernements respectifs. On a estimé que l'ONUDI serait l'organisme adéquat pour présenter officiellement cette proposition à caractère multilatéral aux gouvernements intéressés. Les participants ont favorablement accueilli l'idée d'un projet multilatéral de coopération avec Haïti.

Ils recommandent :

- Que l'ONUDI invite directement les pays participants à contribuer financièrement à la construction du parc industriel grâce à des fonds acheminés par le canal du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI);

et font remarquer que :

- Les dispositions ci-dessus n'excluent ni la conclusion d'autres accords bilatéraux ni le recours à d'autres types de coopération à l'appui du projet en question;

et que :

- L'ONUDI s'engagerait ensuite à fournir, surtout en matière d'assistance technique, les ressources supplémentaires nécessaires à l'exécution du dit projet.

^{1/} Une documentation technique relative au concept du parc industriel a été mise à la disposition des délégations.

Les participants ont recommandé qu'un mécanisme efficace soit créé au sein du Gouvernement haïtien pour assurer l'exploitation optimale des possibilités d'assistance et de coopération dégagées à la Réunion. Grâce à ce mécanisme, le gouvernement resterait en permanence en contact avec les pays participants et coordonnerait l'assistance apportée avec les programmes en cours dans l'industrie.

Les participants ont, en outre, recommandé que l'ONUDI reste en liaison constante avec le Gouvernement haïtien et lui fournisse l'assistance et l'appui nécessaires.

I. INAUGURATION ET ORGANISATION DE LA REUNION

La Réunion de solidarité des ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel d'Haïti s'est tenue à Port-au-Prince du 5 au 9 novembre 1979.

La Réunion a été inaugurée le 5 novembre 1979 par M. Jean-Claude Duvalier, président de la République d'Haïti. Le Président a dit la grande importance qu'il accordait personnellement à la coopération internationale dans le domaine industriel et, par conséquent, à cette réunion de solidarité. Les membres du gouvernement ainsi que le corps diplomatique assistaient à cette séance inaugurale.

Les représentants des pays suivants ont participé à la réunion : Argentine, Barbade, Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Mexique, Pérou, République dominicaine, Sénégal et Venezuela. Les organismes suivants des Nations Unies y étaient représentés : l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Banque Mondiale y participait en tant qu'observateur. La liste des participants figure en annexe I à ce document.

Discours d'inauguration

M. Guy Balduy, ministre du commerce et de l'industrie, a remercié le Président de sa présence à la séance d'ouverture de la réunion, disant qu'il fallait y voir une preuve de l'extrême intérêt qu'il accordait aux problèmes de développement économique du pays et un encouragement aux participants pour faire en sorte que cette réunion débouchât sur des résultats concrets.

Le Ministre a remercié aussi M. Kha e, directeur exécutif de l'ONUDI, de sa présence et de sa participation aux travaux de cette réunion, à laquelle elles confèrent une dimension particulière. Il a remercié ensuite les représentants des pays participants pour leur geste de solidarité. Il a rappelé la ferme volonté exprimée à la Conférence de Lima par les pays membres de l'ONUDI de promouvoir le développement industriel des pays en développement et spécialement des moins avancés d'entre eux par des mesures concertées aux niveaux national, régional et international. Il a souligné la grande

efficacité de la coopération horizontale entre pays ayant atteint des degrés divers de développement, car elle permet une meilleure adaptation des connaissances techniques nécessaires à l'industrialisation, aux besoins et conditions de l'Etat bénéficiaire, en se basant sur l'expérience de pays ayant passé par une étape similaire au cours de leur développement économique. Il a résumé les objectifs de développement industriel d'Haïti et les moyens mis en oeuvre pour les atteindre. L'objectif fondamental étant l'amélioration sensible du niveau de vie de la population, les objectifs du secteur industriel visent à valoriser au maximum les matières premières agricoles et minières tout en utilisant une main-d'oeuvre abondante, à accélérer l'implantation d'activités de sous-traitance pour remédier au sous-emploi, à encourager l'implantation de complexes industriels d'importance stratégique pour le développement du pays (industrie mécanique, industrie de la construction et industrie textile), à accélérer la formation technique et professionnelle.

Pour atteindre ces objectifs, des mesures législatives et réglementaires d'incitation à l'investissement ont été adoptées, et un organisme de promotion des investissements ainsi qu'une société financière de développement doivent prochainement devenir opérationnels. Des efforts importants ont été réalisés par le Gouvernement haïtien dans le domaine des infrastructures économiques de base, pour l'aménagement de zones industrielles et pour le développement de liens commerciaux et industriels avec l'étranger.

Cependant, l'effort de croissance effectué risque d'être annihilé par suite des mouvements anarchiques des cours mondiaux des produits de base, des effets négatifs de la crise monétaire internationale et des augmentations de prix des produits pétroliers. Par ailleurs, Haïti essaie en vain de s'intégrer aux organisations économiques d'Amérique latine ou des Caraïbes, ainsi qu'à la Convention de Lomé, en même temps que ses produits d'exportation se heurtent à des barrières non tarifaires auprès de pays industrialisés amis. C'est pourquoi Haïti compte d'autant plus sur cette réunion de solidarité qui doit inaugurer une ère nouvelle pour son économie.

Le Directeur exécutif de l'ONUDI, M. Abd-El Rahman Khane, a remercié M. Jean-Claude Duvalier, de sa présence à l'inauguration des travaux de la Réunion de solidarité, présence qui a traduit l'intérêt qu'il portait personnellement à cette initiative de l'ONUDI, ainsi que la considération et l'estime en lesquelles il tenait les pays représentés.

M. Khane a rappelé que cette rencontre était la troisième du genre après celles tenues en mai dernier à Kaboul (Afghanistan) et en juillet à Arusha (République Unie de Tanzanie). Après ces deux premières expériences prometteuses, l'occasion était donnée à nouveau de démontrer à Port-au-Prince la volonté et l'aptitude des pays en développement à venir en aide à l'un des leurs encore moins favorisé dans le processus de développement. La forme de solidarité que l'ONUDI essaie de mettre en pratique est simple et souple, et permet aux pays participants d'apporter chacun sa contribution sur la base des projets industriels présentés dans l'étude préliminaire.

M. Khane a souligné le caractère encourageant et exceptionnel de cette expérience où des pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, souvent éloignés, se réunissent pour apporter leur contribution et exprimer leur solidarité envers un peuple frère moins favorisé. Tout pays en développement a quelque chose de valable à donner aux autres, étant donné les conditions fondamentales similaires qui existent de part et d'autre. Il a rappelé le concept de l'ONUDI suivant lequel il appartient au pays hôte et à lui seul de déterminer les priorités de sa politique de développement et l'utilité qu'il peut trouver dans tel ou tel projet, mais il a assuré que le Secrétariat de l'ONUDI restait à la disposition d'Haïti et des pays participants pour continuer à apporter sa contribution au suivi des résultats de cette rencontre.

Enfin, il a exprimé au Gouvernement haïtien et en particulier au secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie, M. Guy Bauduy, et à ses collaborateurs, ses remerciements pour les arrangements faits pour assurer le succès de la réunion, et a prié les participants d'exprimer sa gratitude à leurs gouvernements respectifs, en son nom et au nom de l'ONUDI.

Prenant ensuite la parole M. Duvalier a commencé son allocution en indiquant que la tenue en Haïti d'une Réunion de solidarité des pays en développement, pour importante qu'elle fût, était un événement normal parce que l'aide bilatérale était de tradition en Haïti.

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués participant à la réunion et au Directeur exécutif de l'ONUDI, le Président a rappelé l'une des déclarations qu'il avait formulée dans son message du 2. septembre 1979 à la nation haïtienne où il avait dit qu'il veillerait à encourager une croissance soutenue et équilibrée du secteur industriel pour qu'il dégage un taux de profit stimulant et constitue une source d'emplois stables.

Le Président a souligné que dans le cadre de sa politique de développement économique et social, son gouvernement accordait une place de choix non seulement à l'expansion agricole mais aussi à l'essor industriel. Pour y parvenir, le Président a indiqué que son gouvernement avait mis sur pied, avec l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale, une importante infrastructure industrielle consistant en la construction de centrales électriques, de routes, d'aéroports et de ports maritimes. Il a ajouté que le système de télécommunications avait été amélioré et que des écoles professionnelles techniques avaient été ouvertes; un parc industriel avait été érigé et une zone franche dans le port de la capitale avait été créée. Par ailleurs, une importante législation encourageant les investissements avait été promulguée et le système de crédit industriel avait été réformé. Le Président a tenu à souligner qu'Haïti était ouverte au dialogue non seulement avec les grands pays industrialisés exportateurs de capitaux mais aussi avec les autres nations en développement.

Le Président a terminé sa déclaration en disant son ferme espoir que les délégués présents à cette réunion organisée par l'ONUDI adopteraient dans leur collaboration avec les représentants haïtiens des mesures concrètes en vue de réaliser les projets retenus dans les documents de base soumis à leur appréciation.

Election du Bureau

Lors de la deuxième séance, la réunion a élu son président, M. Guy Bauduy, ministre du commerce et de l'industrie d'Haïti. M. Gilberto Echeverri Mejia, ministre du développement économique de Colombie, a été élu vice-président. Enfin, M. Hamdy Mamadou Ly, directeur du cabinet du ministre du développement industriel du Sénégal, a été nommé rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

- Déclaration des chefs de délégations;
- Discussions bilatérales et discussions de groupe avec les autorités haïtiennes concernant des projets donnés; déclarations d'intention concernant la conclusion d'accords d'assistance et de coopération avec les partenaires haïtiens;

- Annonces de concours techniques ou financiers des pays participants;
- Questions diverses;
- Adoption des conclusions et recommandations;
- Déclarations de clôture.

La Conférence a adopté un programme permettant la tenue de réunions informelles entre les participants et de discussions bilatérales entre les représentants d'Haïti et des autres pays participants, assistés par les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

II. SITUATION ET PERSPECTIVES DU SECTEUR INDUSTRIEL EN HAITI

Fait pays en développement surpeuplé, doté d'une agriculture pour le moins défailante, Haïti doit nécessairement compter sur le secteur industriel pour l'amélioration des conditions de vie de sa population.

Le secteur industriel, dont le démarrage effectif peut se situer aux environs des années 60, connaît depuis 1970 une croissance régulière et assez dynamique variant de 10 à 15 % annuellement. Cette croissance est due essentiellement aux efforts du gouvernement dans le domaine des institutions, de l'encadrement et des lois. La participation du secteur industriel au PIB est actuellement de 18 %, taux relativement bas et nettement inférieur à celui du secteur agricole. Cependant, les potentialités du secteur sont grandes et les institutions directement liées à son développement se renforcent graduellement

Parmi ces institutions il faut citer :

a) Le Ministère du commerce et de l'industrie

Le Ministère du commerce et de l'industrie, organisme principal dont dépend le secteur industriel, a pour mission de promouvoir le développement industriel en général. Grâce à ses services et bureaux spécialisés (Direction de l'industrie, Service de promotion industrielle, Contrôle industriel, Office national pour la promotion des investissements récemment créé), il oriente et coordonne les activités industrielles en :

- Recherchant activement des projets d'investissement valables à caractère hautement prioritaire pour le développement et les entrepreneurs compétents ; nationaux ou étrangers disposés à les mettre en oeuvre ; recherchant également par leur intermédiaire ou en s'adressant à toute autre source possible, les moyens de financement nécessaires ;

- Coordonnant et catalysant l'action des différents partenaires.

b) Le Ministère du Plan

Le Ministère du Plan, précédemment CONADEP, qui coordonne l'élaboration et l'exécution des plans nationaux. Il participe également à certains travaux de recherche et propose des solutions aux problèmes rencontrés par le secteur industriel ;

c) L'Institut de développement agricole et industriel (IDAI)

L'IDAI, seule institution de prêt à moyen terme du pays, évalue tous les projets qu'elle finance. Elle exploite également le parc industriel de Port-au-Prince et administre un certain nombre d'entreprises.

Problèmes et perspectives dans l'industrie haïtienne

Les obstacles s'opposant à l'expansion industrielle d'Haïti sont de différents ordres :

- a) Problèmes relatifs à l'infrastructure économique du pays :
 - Insuffisance d'énergie électrique;
 - Manque de facilités portuaires et d'atterrissage, bien que des efforts manifestes aient été réalisés en ce sens (Port-au-Prince);
 - Insuffisance de facilités hydrauliques et autres;
- b) Carence d'institutions ou de bureaux spécialisés de management. Cette carence rend difficile l'implantation d'entreprises complexes ayant des effets en amont et en aval;
- c) Difficulté d'obtenir du financement à moyen ou à long terme;
- d) Étroitesse du marché local;

Malgré les efforts déployés jusqu'ici par les organismes intéressés en vue de la décentralisation, l'industrie haïtienne est fortement concentrée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Mises à part quelques entreprises agro-industrielles (transformation de fruits et légumes, huiles essentielles, allumettes, etc.) éparpillées sur le territoire, 92 % des industries sont à Port-au-Prince.

Toutefois, les perspectives sont bonnes, étant donné les possibilités qui existent dans le pays du point de vue matériel, humain et institutionnel. Haïti possède en effet une main-d'oeuvre importante, habile et relativement bon marché (salaire de base entre 8 et 10 G/jour). D'un autre côté, les ressources industrielles du pays sont inexploitées, surtout en ce qui concerne les agro-industries et les minéraux non métalliques. Les ressources non métalliques

utilisées jusqu'à présent sont celles qui ont contribué au développement de l'industrie du ciment; d'autres, telles que l'argile, le marbre, le sel, les pierres de construction, le lignite, etc., attendent d'être exploitées.

En outre, l'Etat haïtien consent des efforts louables pour l'amélioration de la capacité énergétique du pays et la modernisation de ses institutions : création de l'Office pour la promotion des investissements, entraînement et spécialisation des cadres de l'administration, organisation de séminaires pour les responsables des entreprises existantes.

Production industrielle

La production industrielle haïtienne est assez variée. A côté des produits traditionnels tels que : le sucre et ses dérivés, le sisal et les cordes, les huiles essentielles, les tissus de coton, le cuir et les articles de cuir, il faut distinguer les industries de substitution aux importations et les industries de réexportation qui ont commencé à se développer depuis les années 70. Un investissement de l'ordre de 18 millions de gourdes a été engagé par le secteur privé dans le développement industriel.

Les industries de substitution créées en vue de la substitution progressive et prudente des produits nationaux aux produits importés sans mettre en danger les finances publiques du pays regroupent une quarantaine d'entreprises.

Ces entreprises produisent les articles suivants : huiles comestibles, savons et détergents, vinaigre, jus de conserves de fruits et légumes, pâtes alimentaires, biscuits, bonbons de chocolat, tissus, peintures, colles, articles en plastique, allumettes, meubles, etc.

Si ces industries couvrent une large gamme de produits, elles n'arrivent pas pour autant à satisfaire la demande locale. Aussi, compte tenu de l'importance de cette activité dans l'économie nationale, le gouvernement envisage d'accélérer la production agricole devant servir de base au développement des industries de substitution, en même temps qu'il met en place l'infrastructure devant accueillir ces industries.

En outre, la note dominante du processus d'industrialisation du pays demeure l'orientation vers les industries de bien de consommation lente et la tendance des entrepreneurs à investir dans des entreprises utilisant des

matières premières importées appelées industries de réexportation. Ce phénomène s'explique par l'étroitesse du marché. En effet, les quelque 150 entreprises faisant la sous-traitance assemblent une gamme assez variée de produits : vêtements, pièces électroniques et électriques, articles en cuir, balles de base-ball et de softball, etc. Ce genre d'activité se fait presque exclusivement au profit du marché américain. Soixante-seize pour cent de l'emploi industriel provient de ces entreprises qui n'ont d'haïtien que leur localisation, les industries de support étant insignifiantes; ces entreprises profitent de la main-d'oeuvre locale bon marché et n'ont à supporter que quelques frais tels que loyer, eau, électricité, et.

Structures juridiques des sociétés industrielles

La loi haïtienne reconnaît trois espèces de sociétés :

- La société en nom collectif
- La société en commandite
- La société anonyme

Les deux premières sont des sociétés de personnes groupant des associés en considération de leurs qualités réciproques, fondées sur le fait que les associés se connaissent bien et désirent travailler ensemble. La dernière est une société de "capitaux".

La plupart des entreprises actuelles sont des sociétés anonymes, c'est-à-dire des sociétés dans lesquelles les apports sont représentés par des titres librement négociables, qui n'engagent la responsabilité du porteur que pour le montant souscrit.

Les principales caractéristiques des sociétés anonymes sont les suivantes :

- La responsabilité de tous les associés, dont le nombre ne peut être inférieur à deux, est limitée au montant de leur participation dans le capital social;
- Le capital social est divisé en actions, qui sont des titres négociables délivrés en échange d'un apport en espèces ou en nature, ainsi que lors d'une incorporation de réserves ou de bénéfices au capital social.

La législation actuelle pose le principe d'une valeur nominale minimum de 5 dollars pour les actions émises par la société anonyme; elle fixe également à 5 000 dollars le montant minimum du capital social des sociétés anonymes commerciales et à 20 000 dollars celui des sociétés anonymes industrielles.

Lois sur les sociétés nouvelles

Dans un contexte général très favorable, de gros avantages sont offerts à ceux - Haïtiens ou étrangers - qui investissent dans l'économie nationale.

La législation haïtienne, dans son état actuel, est l'une des plus libérales qui se soient créées un cadre et des conditions de nature à stimuler les investissements privés - en particulier, par les décrets d'août 1960, de mars 1963 modifié par le décret du 8 octobre 1969 et enfin celui du 9 mai 1977, qui traitent respectivement des nouvelles industries agricoles et industrielles et de la décentralisation de celles-ci.

Dans tous les cas, l'élément incitateur à l'implantation de ces industries repose sur les avantages fiscaux considérables qui leur sont consentis. Le Gouvernement haïtien manifeste ainsi une volonté profonde de promouvoir le développement économique et social du pays et dans ce but, sachant pertinemment que celui-ci étant inévitable et irréversible, il importe d'encourager la création d'entreprises nouvelles, agricoles ou industrielles, aux fins de favoriser l'utilisation maximum de main-d'oeuvre et de stimuler l'investissement du capital privé, national et étranger.

Conclusion

De ce qui précède, il ressort qu'Haïti est encore au début de son développement industriel et, comme dans tous les pays en développement, les opportunités d'investissements sont grandes. Un effort considérable est déployé pour renforcer la capacité institutionnelle en vue d'orienter efficacement le processus d'industrialisation du pays en offrant au secteur privé des services d'information industrielle et d'assistance technique en matière d'identification de projet, de choix d'investissement et de gestion d'entreprises. Des mesures d'encouragement publiques sont également envisagées dans le but de promouvoir

l'implantation d'agro-industries, la création d'entreprises de substitution d'importations visant l'utilisation de ressources locales et l'expansion des industries de réexportation ayant recours à une technologie favorable à la réduction du chômage.

Accords de coopération et d'assistance
entre Haïti et d'autres pays en développement

Ce qui manque le plus à l'économie haïtienne, c'est "l'homme industriel" c'est-à-dire le technicien, le spécialiste en organisation et en marketing, l'entrepreneur, l'ouvrier qualifié, etc., qui, avec son esprit créatif et sa discipline dans le travail, est le moteur du développement industriel. L'idée fondamentale, sur laquelle reposent les propositions de projets qui suivent, est le renforcement de ce type d'hommes et de femmes dans l'économie haïtienne par une coopération établie aux niveaux des ministères, des institutions et des entreprises publiques ou privées, des pays participants avec leurs homologues en Haïti.

Les propositions de projets doivent être considérées comme base ou exemple de l'initiation d'un dialogue entre les représentants de l'industrie haïtienne et ceux des pays qui participeront à la Réunion de solidarité. Dans la plupart des cas, le début d'une telle consultation pourrait déjà contribuer à la formulation plus précise des problèmes et des options. Au cours d'une consultation préliminaire, ou davantage dans le cadre de la négociation, le travail à accomplir en commun pourra être défini.

Une autre idée fondamentale est de mettre des experts ayant une expérience pratique à la disposition de l'industrie haïtienne : il s'agira d'experts qui resteront assez longtemps dans le pays pour pouvoir travailler étroitement avec leurs homologues haïtiens et en même temps les former. Ces experts devront apporter leur contribution depuis la formulation du projet jusqu'à sa réalisation et son fonctionnement.

Pour réaliser les projets proposés, il sera donc nécessaire d'établir des liens étroits et flexibles entre les organismes, institutions et entreprises haïtiens et ceux des pays intéressés qui auront participé à la Réunion de solidarité. Par l'intermédiaire de leurs experts qui resteront en contact avec leurs sièges, ces institutions et organismes participeront au jour le

jour aux solutions des problèmes de développement qui se posent en Haïti. De leur côté, les cadres techniques haïtiens iront se perfectionner professionnellement dans les organismes et institutions homologues.

En ce qui concerne les projets d'investissement sectoriels, une participation financière de l'IDAI aussi bien que celle des entreprises publiques et privées industrielles est envisagée. L'IDAI est un organisme public, la seule institution de prêt à moyen terme du pays. L'investissement direct et/ou le crédit-fournisseur du partenaire étranger sont en général sollicités par le partenaire haïtien. Les conditions financières de la coopération peuvent être négociées séparément pour tous les projets.

Ces formes de coopération apporteront des avantages aussi aux pays qui viendront en aide en Haïti. Pour les pays lointains, ce sera une occasion de plus d'établir des contacts professionnels, commerciaux ou industriels avec le pays des Caraïbes. Ils feront plus ample connaissance de cette région et des potentialités non négligeables de son développement. Pour les cadres techniques, économiques et commerciaux des pays qui auront participé à la Réunion de solidarité, cette forme de coopération et d'assistance sera aussi un défi à relever dans un environnement historique et humain en pleine transformation.

III. RESUME DES INTERVENTIONS DES CHEFS DE DELEGATION

Le délégué de la Côte d'Ivoire, le premier à prendre la parole, a décrit l'évolution de son pays qui n'a pris un essor véritable qu'après l'indépendance, en 1960. Les étapes de cette expérience comprennent une première phase allant de 1960 à 1970 marquée par le développement des industries de substitution. Durant la deuxième phase, une nouvelle stratégie a été adoptée visant à la valorisation des matières premières locales (bois et textiles) destinées à l'exportation. L'action est menée sur deux fronts : sur le plan des capitaux, le gouvernement draine ses capitaux vers les investissements industriels; sur le plan des hommes, le gouvernement procède à l'ivoirisation des entreprises en formant de nouveaux chefs d'entreprises. Le gouvernement s'est également penché sur la petite et moyenne entreprise afin d'en faire un tissu dense et ramifié qui viendrait appuyer et compléter les grands ensembles industriels. Dans sa conclusion, le délégué ivoirien a confirmé que son gouvernement était disposé à apporter une modeste contribution à la réussite de cette Réunion dans l'esprit du Plan d'action de Buenos Aires.

Le délégué de la Barbade s'est félicité de prendre part à cette réunion et a souligné qu'Haïti a été un exemple pour les Barbadiens et les a inspirés dans leur lutte pour l'indépendance. Ne disposant pas de ressources naturelles à cause de la superficie réduite de son territoire, la Barbade a concentré ses efforts sur le développement de ses ressources humaines. C'est ainsi que le taux d'alphabétisation de la population a atteint 98 % et que les maladies tropicales ont été pratiquement éliminées. La croissance démographique a été réduite à moins de 1 %.

Durant ces dernières années, la Barbade a acquis une grande expérience dans la promotion des investissements étrangers, dans la mise en place et la gestion des parcs industriels, aussi bien que dans la technologie de la canne à sucre. Ceci a permis un accroissement des exportations des produits manufacturés dépassant aujourd'hui les exportations des produits traditionnels. Dans sa conclusion, le délégué de la Barbade a indiqué que, bien que n'ayant pas de ressources financières, son gouvernement était prêt à recevoir des cadres haïtiens en vue d'une formation dans le développement industriel et à partager son expérience dans les diverses technologies industrielles.

Le délégué du Mexique a fait remarquer l'importance du contact entre pays en développement, qui offre de plus grandes possibilités que celles offertes à ce jour dans le cadre des relations Nord-Sud en ce qui concerne le développement conjoint d'intérêts réciproques et partagés. Il a ajouté que la situation et les problèmes similaires des pays en développement permettent la complémentarité et l'emploi de moyens spécifiques de coopération. Il a indiqué que son pays a atteint un développement important en matière touristique, en mécanisme financiers pour les petites et moyennes industries, ainsi qu'en méthodologies pour la planification industrielle et sectorielle. Il a offert de transmettre aux firmes d'ingénierie mexicaines la liste des projets spécifiques proposés par la République d'Haïti et a précisé qu'il était nécessaire d'analyser dans le plus grand détail les programmes qu'Haïti désirait réaliser et que seulement à l'issue de cette analyse on pourra se prononcer sur la collaboration possible du Mexique.

Le délégué de l'Argentine a exposé la base des relations historiques et politiques qui existent entre le continent latino-américain, son pays et la République d'Haïti dans le cadre de la Réunion de solidarité. Il a fait ressortir l'importance de resserrer les liens économiques et de coopération technique comme étant la conséquence naturelle et continue de ces liens socio-historiques, selon le plan d'assistance mutuelle et de réciprocité entre pays à niveau de développement différent, ceci impliquant la responsabilité de partager ou de promouvoir des programmes concrets d'action au bénéfice de la République d'Haïti, en tenant compte des projets proposés.

Le délégué de la République dominicaine a présenté cette Réunion comme un stimulant de la coopération industrielle et économique bilatérale, qui offre un intérêt particulier pour la République dominicaine et la République d'Haïti, deux nations frontalières qui partagent une même île. Il a fait remarquer l'expérience importante acquise par son pays en ce qui concerne les mines de nickel, de bauxite et d'or - expérience qui a considérablement transformé l'économie de son pays durant la dernière décennie. A ce propos, il a indiqué que son pays soumettra durant les sessions de travail des projets d'infrastructure administrative, financière et technique et d'investissements sectoriels dans les domaines où il considère pouvoir apporter une collaboration effective à Haïti. Il a ajouté que cette réunion venait renforcer l'esprit de l'accord de coopération signé récemment par les Présidents Guzman et Duvalier. Le Ministre a fait ressortir que le plus grand avantage pour la coopération entre ces deux pays réside dans leur voisinage.

Le délégué du Brésil a fait remarquer que le Gouvernement brésilien était en train d'apporter un appui spécial à la coopération technique entre pays en développement dans le but de stimuler un plus ample échange d'expériences et une utilisation croissante des marchandises et services entre les pays en développement. Au niveau bilatéral, le Brésil essaie d'intensifier ses programmes de coopération technique et économique, commencés depuis plusieurs années, au bénéfice des pays latino-américains et africains; dans le cadre multilatéral, il a collaboré avec un vif intérêt aux préparatifs de la Conférence de Buenos Aires, en août/septembre 1978, et favorisé un plus grand engagement du système de développement des Nations Unies au moment de la réalisation des objectifs établis par la Conférence, lesquels se trouvent résumés dans les recommandations du plan d'action de Buenos Aires. Pour la réunion de Port-au-Prince, destinée à coordonner la coopération technique et financière des pays en développement dans l'élaboration et l'exécution de projets industriels intéressant Haïti, le Gouvernement brésilien a déjà sélectionné quelques projets qui seront spécifiés dans les sessions de travail.

Le délégué du Venezuela a exprimé en premier lieu ses remerciements au Gouvernement et au peuple haïtiens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils ont offerts aux participants à leur arrivée dans ce pays. Il a également remercié les pays amis présents à cette réunion qui ont bien voulu les accompagner dans l'effort de solidarité internationale que représente cette réunion organisée par l'ONUDI.

Les raisons de la présence du Venezuela à cette conférence sont les suivantes :

- Renouveler la solidarité latino-américaine exprimée tant de fois dans différentes réunions internationales;

- Démontrer par des faits concrets la décision du Venezuela de trouver des solutions réalistes aux problèmes fondamentaux d'Haïti, dans le but de garantir la justice sociale internationale et le nouvel ordre économique international dont s'inspire la politique extérieure du Venezuela.

Enfin, le Venezuela veut, par sa présence, exprimer au peuple haïtien le désir de son peuple et de son gouvernement de réaliser des efforts, conjointement avec d'autres pays, en vue de promouvoir dans ce pays un développement

soutenu et harmonieux qui garantisse le travail, la santé et le bien-être pour ce pays que Simon Bolivar aimait tant. Pour ce qui a trait aux propositions concrètes faites par le Gouvernement haïtien et présentées dans le document de travail, le délégué du Venezuela pense qu'un examen soigneux, au cours de ces journées, de chacun des projets permettra de définir clairement l'assistance et la coopération que pourrait apporter son pays afin de matérialiser cet effort de la communauté internationale.

Le délégué du Pérou a transmis les salutations du ministre qu'il représente à cette réunion. Il a précisé que, dans le cas du développement industriel de son pays on pouvait observer clairement deux étapes bien définies : la première, qui basait sa stratégie sur la substitution des importations comportant une protection excessive et sans discrimination de l'industrie nationale; la deuxième, caractérisée par une politique dynamique de stimulants pour la promotion des exportations de produits non traditionnels - ce qui lui a permis, dans un très court délai, d'accroître considérablement les rentrées de devises - contribuant ainsi à réduire la situation critique dans laquelle se trouvait le secteur manufacturier, comme conséquence de la récession interne de son pays.

Entre autres facteurs, tenant compte de son importance, il considère que la dépendance technologique et l'excès de centralisation ont constitué deux sérieux problèmes qui ont mérité la plus grande attention de la part de son gouvernement. Ce dernier a déjà publié une nouvelle loi de décentralisation industrielle qui comporte des facilités en matière d'infrastructure industrielle. A cette fin, on est en train d'accélérer l'implantation des parcs industriels, activité pour laquelle l'entreprise d'Etat "Industrias del Peru" offre sa collaboration pour le développement du projet proposé par le Gouvernement haïtien. Il a également été offert de mettre à disposition l'expérience de plus de 20 ans de "L'Instituto de Investigaciones Tecnológicas y de Normas Técnicas" pour le projet de laboratoire de contrôle de la qualité et des normes et pour le projet concernant l'utilisation de l'énergie solaire.

Le délégué du Sénégal a déclaré que le succès de cette réunion reposait sur trois bases principales : la solidarité des pays du Tiers monde, la coopération horizontale (face à la coopération nord-sud), l'esprit des conférences de Lima et de Buenos Aires. Dans sa déclaration, le délégué du Sénégal a décrit l'expérience de son pays dans le développement industriel qui s'est orienté

dans le sens de la valorisation des ressources naturelles, aussi bien que vers une décentralisation géographique des pôles de développement intégré. On tend à résoudre les problèmes de l'emploi, de l'infrastructure et des importations excessives. M. Ly a, en outre, indiqué que la présence du Sénégal à la Réunion de solidarité s'expliquait par sa fidélité à l'esprit des conférences de Lima et de Buenos Aires auquel il compte donner un contenu concret au niveau de la coopération entre Haïti et le Sénégal.

Parmi les possibilités de coopération qu'il a mentionnées figurent :

- La promotion des petites et moyennes entreprises;
- La zone franche d'exportation;
- Le centre de réparations navales.

Le délégué de la Colombie a attiré d'abord l'attention sur le protectionnisme croissant des pays européens et des Etats-Unis dans le but de ralentir le flux des marchandises des pays en développement vers ces marchés. En conséquence, il est nécessaire de renforcer les liens horizontaux entre les pays en développement. Il a fait une brève analyse de l'insuffisance des communications maritimes entre les pays des Caraïbes, particulièrement entre Haïti et les autres pays de l'Amérique centrale, le Mexique et plus spécialement l'Amérique du Sud. Il a mentionné le problème énergétique d'Haïti, signalant à ce sujet deux projets proposés : les briquettes de paille comme combustible artificiel et l'alcool anhydre comme carburant, indiquant qu'en ce qui concerne ce dernier le Brésil possède une expérience particulière. Il a spécifiquement offert d'exporter du charbon minéral à Haïti d'ici trois ans (le temps de créer l'infrastructure portuaire colombienne d'exportation) pour contribuer à améliorer la situation énergétique d'Haïti, si ce pays le requiert; l'expérience acquise par la Colombie dans les questions de financement des petites et moyennes industries par le canal de la "Corporacion Financiera Popular"; l'expérience, également, de "l'Instituto de Normas Tecnicas" dont la fonction est de contrôler la qualité des produits d'importance immédiate pour la vie de l'homme. Il a fait remarquer qu'il n'était pas recommandé d'établir un système de normalisation et de contrôle de qualité universel - c'est-à-dire de tous les produits sans discrimination - mais qu'il fallait plutôt créer des systèmes sélectifs de contrôle pour les produits-clefs.

Il a aussi offert l'expérience acquise dans le développement de parcs industriels et, finalement, a proposé la coopération de son pays dans le domaine de la méthodologie, de la législation et de la gestion de zones franches, indiquant qu'il en existe plusieurs en Colombie, dont celle de Carthagène qui fonctionne particulièrement bien, et profitant de cette occasion pour faire remarquer que les systèmes législatifs et les règlements qui régissent ces zones franches doivent être élaborés avec beaucoup de soin.

IV. DISCUSSIONS BILATERALES SUR LES PROPOSITIONS DE PROJETS

Une série de rencontres bilatérales officieuses entre les différentes délégations et les représentants du Gouvernement et des milieux industriels d'Haïti ont été organisées. Des fonctionnaires de l'ONUDI ont également participé à ces réunions, qui ont permis à chaque délégation de demander, le cas échéant, des précisions sur les propositions de projet, de donner un bref aperçu de l'expérience et des moyens dont dispose son pays dans le domaine considéré, et, enfin, de marquer son intérêt pour tel ou tel projet et d'indiquer les modalités et les conditions de la coopération envisagée. On trouvera dans le présent chapitre un résumé de ces discussions.

Avant l'ouverture des négociations bilatérales, le président de la réunion, M. Guy Bauduy, a indiqué qu'après les déclarations faites par les délégués il ne croyait pas indispensable de s'étendre longuement sur une nouvelle analyse des problèmes que pose l'industrialisation rapide de l'économie haïtienne. Il a ajouté que le document qui devait servir de base aux travaux de la réunion, qui avait été distribué antérieurement, énumérait les obstacles suivants qui s'opposent à l'expansion industrielle d'Haïti :

- Les problèmes relatifs à l'infrastructure économique du pays;
- La carence d'installations ou de bureaux spécialisés de management - ce qui rend difficile l'implantation d'entreprises complexes ayant des effets en amont et en aval;
- La difficulté d'obtenir un financement à moyen ou à long terme;
- L'étroitesse du marché local.

M. Bauduy a indiqué que la concentration de l'industrie haïtienne dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince constituait une faiblesse de plus. Il a ajouté que si l'ensemble des projets présentés dans le document de travail ne visaient pas à supprimer les obstacles susmentionnés, leur objet était néanmoins de corriger autant que possible ces faiblesses. Il a dit que les projets qui étaient contenus dans le document intéressaient certains départements ministériels, des organismes de l'Etat à caractère économique et financier et des industriels privés, soit la totalité des entités responsables de la prise de décisions susceptibles d'engager l'avenir industriel du pays.

M. Bauduy a conclu que c'était autour de ces trois grands ensembles de projets que se constitueraient les groupes de travail afin d'analyser dans le détail les différents projets, étant entendu que les pays participants semblaient être fixés sur les projets qui les intéressaient.

Compte-rendu de la réunion entre les délégations
de l'Argentine et d'Haïti

Conformément à l'esprit de la Réunion de solidarité et aux recommandations contenues dans le document de la conférence No 1, les possibilités d'assistance technique de l'Argentine ont été examinées. Après un exposé sur le développement économique et industriel de son pays, et sur la précieuse expérience de l'Argentine dans divers secteurs industriels, le Ministre argentin a formulé son appui à ce genre de réunions qui visent à apporter de l'aide aux pays moins développés. Au nom du gouvernement de son pays, il a envisagé les possibilités de formation de personnel haïtien en Argentine. Il n'a pas spécifié dans quel domaine cette formation pourrait être donnée.

Comme il a été suggéré, le Gouvernement haïtien, tout en tenant compte des institutions qui existent actuellement en Argentine, devrait identifier les domaines de formation qui l'intéressent et en faire part au Gouvernement argentin. La délégation argentine a également offert au Gouvernement haïtien des bourses d'études, d'une durée d'un an, pour le personnel haïtien. Le domaine d'activité intéressé par ces bourses sera indiqué ultérieurement. Il a été convenu que le Gouvernement haïtien s'adressera par écrit aux autorités argentines à propos de ces deux offres. Les arrangements financiers relatifs à ces deux offres, y compris les frais de voyage, seront examinés par le Gouvernement argentin. D'autres possibilités de coopération ont également été examinées. Le Gouvernement argentin pourrait coopérer à l'établissement de l'infrastructure (projets clefs en main). Les détails et les spécifications seront examinés par les deux parties ultérieurement. L'Argentine a offert d'entamer des négociations sur une base qui garantit une grande flexibilité dans l'examen des détails. Selon une proposition, une délégation haïtienne pourrait visiter l'Argentine dans le but d'échanger des opinions quant aux projets présentés par Haïti.

Résumé de la réunion entre les délégations
de la Barbade et d'Haïti

Sur la base du document de travail intitulé "Réunion de solidarité des ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel d'Haïti", le délégué de la Barbade et les représentants du Gouvernement d'Haïti ont mis au point le projet intitulé "Voyage d'étude et de formation en matière de promotion du développement industriel". Ils se sont mis d'accord pour le soumettre à la considération et à l'approbation de leurs gouvernements respectifs.

Ce projet ne sera réalisé qu'après avril 1980. Son objectif est de présenter à des membres de l'Office national pour la promotion des investissements (ONAPI) d'Haïti divers aspects de la promotion du développement industriel concernant :

- La promotion des investissements;
- La gestion des complexes industriels;
- Le financement du développement;
- Le développement de la petite industrie;
- La formation en matière de gestion et de productivité.

La durée prévue est de deux à trois semaines. Deux participants au niveau des cadres supérieurs dans le domaine de la promotion des investissements seront nécessaires. Les participants doivent pouvoir travailler en anglais.

Le budget sera d'environ 4 000 dollars, qui seront fournis par le pays hôte, le Gouvernement de la Barbade, pour couvrir les frais suivants : deux billets aller-retour Port-au-Prince/Bridgetown/Port-au-Prince; logement et pension à l'hôtel; transport; divers.

Les dispositions pour la mise en oeuvre du projet seront prises par les Gouvernements de la Barbade et d'Haïti.

Le délégué de la Barbade et les représentants d'Haïti ont indiqué que le programme mentionné ci-dessus était en accord avec les objectifs du Gouvernement haïtien, tels qu'ils figurent dans la troisième partie du document UNIDO/EX.90 aux points suivants :

- 1.1 Renforcement des institutions de la politique industrielle, de la planification et de la programmation

- 1.2 Service de promotion de la petite industrie
- 1.4 Association des industriels haïtiens
- 1.5 "Parc industriel de la solidarité internationale"
- 1.6 Création d'une zone franche d'exportation à Port-au-Prince
- 1.7 Société financière de développement
- 1.8 Laboratoire national de contrôle de qualité et de normes
- 1.9 Elaboration de normes de construction

Résumé de la réunion entre les délégations
du Bénin et d'Haïti

La République populaire du Bénin a félicité Haïti d'avoir eu l'initiative de cette forme de coopération horizontale. En effet, il est temps de privilégier la coopération sud-sud entre pays en développement qui présentent des analogies dans plusieurs domaines. Le Gouvernement du Bénin a examiné avec intérêt les propositions de projets consignés dans le document de base. A l'étape actuelle de son évolution industrielle, il ne sera pas possible au Bénin d'apporter une assistance technique et/ou financière à Haïti, dans la mesure où le Bénin, confronté aux mêmes difficultés, a tout autant besoin de moyens matériels pour engager la bataille pour le développement.

Néanmoins, en principe, le Bénin est disposé à faire profiter Haïti de ses modestes expériences et des résultats obtenus dans les domaines de l'industrie textile : Stage ou visite de techniciens haïtiens dans les usines textiles du Bénin; et les ressources animales : Visite de techniciens haïtiens et échanges d'informations au sujet de l'abattoir réalisé dans le cadre de la CEBV (Conseil de l'entente).

La délégation béninoise a promis de faire en sorte que les conditions dans lesquelles les unités de production concernées pourraient accueillir les techniciens haïtiens soient réalisées. Ne disposant pas des pouvoirs nécessaires, elle ne s'est toutefois pas engagée à supporter l'incidence financière.

La délégation haïtienne a émis le vœu qu'il y ait des échanges d'informations sur les projets de farine de manioc et de flocons d'igname, encore au stade d'études. La délégation béninoise a promis de transmettre ce vœu à son gouvernement.

En marge de la conférence, on a émis le voeu, au cabinet du Secrétariat du commerce et de l'industrie, de recevoir du Bénin certains documents, afin de prendre connaissance de la structure administrative du Ministère béninois de l'industrie et de l'artisanat. Il s'agit de textes organiques définissant les structures du ministère; d'un texte établissant le code des investissements; de la publication : "L'industrie béninoise".

La délégation béninoise a promis de transmettre ce souhait à son gouvernement pour que satisfaction soit donnée.

Résumé de la réunion entre les délégations
du Brésil et d'Haïti

Après les discussions et des échanges de vue préliminaires sur le document de travail, les délégations ont examiné les projets suivants :

2.9 Production d'alcool anhydre comme carburant

La délégation haïtienne a expliqué qu'il existait l'intention de créer de petites installations de fabrication d'alcool anhydre, sur la base des expériences d'une installation pilote : on s'inspirera aussi de la structure des petites propriétés de certains des secteurs de production de canne à sucre du pays. L'intention existe aussi de restructurer le programme en fonction de certains problèmes technologiques rencontrés et des coûts élevés : à cet effet, la délégation a indiqué qu'elle aurait besoin de l'assistance technique suivante :

- Un échange de visites entre des fonctionnaires et des techniciens haïtiens et brésiliens;
- Un expert en programmation;
- Un expert en études de faisabilité;
- Des experts pour la conception de l'installation pilote;
- L'équipement pour l'installation pilote;
- La formation technique et la formation en matière de gestion.

En ce qui concerne ce projet, la délégation brésilienne a été informée que les représentants de l'IDAI devaient se rendre prochainement au Brésil. Le délégué brésilien a suggéré qu'ils profitent de cette occasion pour

discuter de manière plus approfondie l'assistance requise; ils devraient aussi se munir de l'étude préliminaire qu'Haïti a entreprise à ce sujet.

Le représentant du Brésil a offert de mettre la mission haïtienne en contact avec les autorités et instituts brésiliens concernés.

Les rapports disponibles seront remis aux représentants brésiliens

3.1 Expansion et diversification de la production de l'Aciérie d'Haïti

Le représentant haïtien de l'Aciérie d'Haïti a expliqué qu'il était urgent de remettre en service le four à arc et que la capacité des laminoirs et des installations de tréfilerie serait augmentée substantiellement. Il a indiqué qu'il faudrait résoudre les problèmes des besoins d'énergie afin d'éviter les goulots d'étranglement. L'Aciérie d'Haïti a reçu deux offres pour son programme d'expansion. Du fait de cette situation, l'assistance technique suivante est nécessaire :

- Un expert, ingénieur de production en fonderie;
- Un expert, ingénieur de fabrication en laminage;
- Un expert en évaluation des offres et sélection de technologie;
- Un expert en fourniture d'énergie pour aciéries;
- Un expert en production de fil de fer;
- Une entreprise mixte;
- Un prêt à long terme.

Le représentant haïtien a souligné que l'on pourrait considérer favorablement la possibilité d'une participation financière d'une firme brésilienne, jusqu'à 49 % du capital. Il a été décidé de remettre à la délégation brésilienne, le plus tôt possible, une liste des équipements, afin de soumettre le projet aux autorités gouvernementales et entreprises privées intéressées.

3.2 Création d'une nouvelle fonderie

La délégation haïtienne a indiqué qu'elle avait reçu deux offres pour l'expansion de la capacité de production de la fonderie existante. Elle a aussi indiqué que le Gouvernement haïtien bénéficiait actuellement d'une assistance technique de l'ONUDI pour la réalisation d'une étude de faisabilité et l'évaluation technologique ultérieure. A cet égard, l'assistance technique suivante a été sollicitée :

- Un expert en marketing de pièces en fonte grise et acier
- Une entreprise mixte

La délégation brésilienne a indiqué que lorsque l'étude de faisabilité de l'ONUUDI et l'évaluation technique seraient terminées, il serait très intéressant pour elle de recevoir les résultats, ainsi que les listes d'équipements, afin de fournir ces renseignements aux entreprises et aux autorités gouvernementales intéressées pour qu'elles les prennent en considération.

3.3 Création d'un centre de réparations navales à Port-au-Prince

Les représentants haïtiens ont décrit les installations d'entretien et de réparation de petits bateaux existant dans le pays, en insistant sur les problèmes considérables d'entretien des bateaux et la nécessité d'augmenter le tonnage pour le cargo et pour la pêche. Ils ont indiqué qu'il était urgent d'évaluer les nécessités en matière de construction et d'entretien de petits bateaux. A cet effet, l'assistance suivante a été requise :

- Un expert en construction navale;
- Un expert en conception et construction de cale sèche;
- Un expert en technique de soudure sous-marine;
- Une formation en matière d'entretien en cale sèche.

La délégation brésilienne a expliqué qu'elle n'était pas en possession des renseignements spécifiques qui lui permettraient de formuler une proposition immédiate. Cependant, elle a offert de soumettre le projet aux firmes et aux autorités gouvernementales intéressées, afin que celles-ci le prennent en considération. A cet effet, la délégation a suggéré un échange de visites entre les agents de l'Autorité portuaire nationale (APN) et les représentants des services officiels brésiliens correspondants.

3.5 Abattoir, produits transformés à base de porc, fabriqués aux Cayes

Les représentants d'Haïti ont indiqué qu'une étude de préfaisabilité avait été effectuée il y a cinq ans. Cette étude comprenait une liste de base des équipements nécessitant une rénovation avant de pouvoir mettre en oeuvre le projet. A cet effet, l'assistance technique suivante a été requise :

- Un expert en études de faisabilité;
- Un expert en sélection d'équipement;
- Un expert en préparation de projets;
- Une formation sur le tas en matière de supervision de projet;
- Une entreprise mixte.

Ils ont fait remarquer que le projet était étroitement lié à des programmes d'élevage.

Les représentants brésiliens ont exprimé leur intérêt et ont offert de présenter le projet aux autorités concernées. Ils ont demandé que l'étude réalisée ainsi que la liste d'équipement leur soient remises afin d'avancer la prise en considération du projet.

3.7. Fabrication de farine de manioc panifiable

Les représentants haïtiens ont indiqué qu'ils avaient réuni des informations techniques et avaient effectué des essais préliminaires de fabrication de farine. C'est la raison pour laquelle ils requièrent l'assistance suivante :

- Un économiste industriel;
- Un expert en préparation de projets;
- Un expert en gestion de production;
- Une formation en matière de gestion;
- Des bourses pour les techniques de fabrication, entretien et usine.

La délégation brésilienne a suggéré que le personnel de l'IDAI, qui doit prochainement se rendre en mission au Brésil, prenne également contact avec des sources de financement, telles que Banco do Brasil, à l'occasion des visites qui peuvent être organisées dans des entreprises possédant la technologie requise et auprès des institutions gouvernementales qui fournissent l'assistance complémentaire.

Les rapports disponibles seront remis aux représentants brésiliens.

3.10 Installation de mélange et d'ensachage d'engrais chimiques et

3.11 création d'une usine de formulation de pesticides

La délégation haïtienne a choisi de combiner ces deux projets dans sa présentation, étant donné l'analogie de leurs problèmes. Elle a indiqué que l'on utilisait très peu les engrais et que l'on avait l'intention d'augmenter

de manière considérable le mélange et l'ensachage de ces produits, afin d'augmenter l'approvisionnement et la productivité dans le secteur agricole. Elle a souligné qu'une stratégie identique serait appliquée pour augmenter la fourniture des pesticides qui sont importés de l'étranger. A cet égard, la délégation a indiqué qu'une première étape d'entreposage en gros, suivie d'une seconde étape de formulation-ensachage avait été envisagée. La délégation a mentionné que ces deux projets seraient liés à des programmes agricoles de haute priorité. C'est pourquoi l'assistance suivante a été requise :

- Un expert en programmation;
- Un expert en préparation d'étude de faisabilité;
- Un expert en marketing;
- Une entreprise mixte;
- Des sources de financement pour l'équipement et la constitution initiale de stocks.

La délégation brésilienne a répondu favorablement et a déclaré qu'elle transmettrait le projet au Gouvernement brésilien pour qu'il le prenne en considération. Le représentant de l'ONUDI a recommandé que les demandes de bourses faites par la délégation haïtienne, ayant trait à l'extension de l'agriculture, à la recherche et à toutes les activités connexes, soient référées à la FAO, qui donnera son avis. La délégation brésilienne a été d'accord sur le fait que les aspects agricoles du projet sont essentiels à son évaluation.

Résumé de la réunion entre les délégations de Colombie et d'Haïti

Conformément à l'esprit de solidarité, aux recommandations du Document No 1 de la Conférence et au contenu du document de travail, UNIDO/EX.90, le Ministre du développement économique de la Colombie a exposé quelques aspects de l'évolution économique de son pays. Il a parlé des expériences économiques de la Colombie dont certaines se sont révélées avantageuses, d'autres lourdes de frustration, en suggérant que ces expériences pourraient être mises à profit lors de l'examen des projets présentés par le Gouvernement haïtien.

Les représentants haïtiens ont échangé quelques points de vue de caractère général avec le ministre au sujet des projets, afin de préciser la coopération technique et financière possible de la Colombie.

A la suite de cet échange de vues, le Ministre colombien a mis à la disposition du Gouvernement haïtien l'expérience de son pays dans la réalisation des projets suivants :

- 1.5 Parc industriel de la solidarité internationale
- 1.6 Création d'une zone franche d'exportation à Port-au-Prince
- 1.8 Laboratoire national de contrôle de la qualité et des normes
- 2.2 Energie d'origine organique
- 2.8 Création d'une unité de fabrication d'éléments de construction du type "fibrociment"
- 3.6 Création d'un ensemble textile

Le Ministre colombien a déclaré qu'Haïti pourrait bénéficier également de l'expérience des compagnies mixtes de pêche de son pays.

Il a annoncé, d'autre part, la décision du Gouvernement colombien d'offrir à Haïti un crédit très favorable, destiné à l'achat de matériaux et de produits colombiens, dans des conditions compétitives, pour l'industrie et la manufacture en Haïti. Ce financement sera accordé par les Ministères de développement économique, de l'industrie et du commerce. Il sera, d'autre part, canalisé à travers les banques des deux pays.

Les représentants haïtiens ont présenté à la délégation colombienne les demandes d'assistance technique suivantes :

- 3.5 Création d'un ensemble textile
 - Un expert en fabriques textiles;
 - Des services de génie pour la construction;
 - Entraînement et formation d'ouvriers, de techniciens et d'ingénieurs
- 1.6 Création d'une zone franche et d'un parc industriel d'exportation à Port-au-Prince
 - Information sur l'organisation;
 - Information sur la législation;
 - Information sur le plan, la construction et l'administration.
- 1.8 Laboratoire national de contrôle de la qualité et des normes
 - Un expert en système de normalisation et contrôle de la qualité;

- Un expert en conception et installation de laboratoires d'essais physiques et chimiques;
- Formation de personnel pour administration et laboratoire.

2.8 Création d'une unité de fabrication d'éléments de construction de type "fibrociment"

- Un expert en études de marché des matériaux de construction de type "fibrociment";
- Un expert en projet d'une usine de fibrociment;
- Formation de personnel de direction au niveau de la gestion.

En ce qui concerne le projet de création d'un complexe textile, le délégué haïtien a pensé qu'une coopération technique pourrait être établie avec une compagnie colombienne. Les deux parties décideraient plus tard des modalités opérationnelles.

Le Ministre colombien a pensé que pour obtenir une aide plus efficace et une coopération technique adéquate, il vaudrait mieux procéder pas à pas afin d'assurer des résultats solides et positifs. A cette fin, il a invité les Haïtiens à faire une visite d'exploration aux six zones franches de la Colombie, spécialement à celle de Cartagena. Une autre mission d'exploration se dirigerait vers l'unité industrielle de Medellin, et l'Institut de normalisation et de contrôle de la qualité. Les frais de voyage aller-retour, ainsi que les frais de séjour de ces missions seraient à la charge du Gouvernement colombien.

Il a déclaré aussi que, comme le Gouvernement colombien ne faisait pas directement des investissements, il offrirait son aide en divulguant les projets d'investissement et le code d'investissement réglant les investissements des étrangers en Haïti par l'intermédiaire de l'Association nationale des industriels de Colombie (ANDI) et les chambres de commerce, afin d'intéresser le secteur privé. Il a ajouté qu'il était sûr que les réponses de quelques entreprises colombiennes seraient positives, vu les circonstances favorables qu'offrait Haïti et les liens traditionnels qui unissaient les deux pays.

La délégation colombienne a profité de l'occasion pour rappeler que les deux pays avaient déjà signé un accord de coopération culturelle, technique et scientifique, visant à faciliter l'aide réciproque entre les deux pays, et à obtenir, d'un commun accord, l'assistance possible du Servicio Nacional de Aprendizaje (SENA) pour des programmes spécifiques de formation, afin de former

dans un court délai le personnel haïtien. Délibérément, la délégation colombienne a mis l'emphase sur cet accord afin de souligner les possibilités d'une ample coopération technique de son pays.

Le Ministre a déclaré que, pour que cette coopération parvienne à se concrétiser le plus vite possible, il était entré en rapport avec la mission diplomatique de son pays afin d'entretenir les contacts nécessaires, non seulement avec les autorités locales, mais aussi avec l'ONUDI.

Résumé de la réunion entre les délégations
de la Côte d'Ivoire et d'Haïti

La Côte d'Ivoire a vivement apprécié la manière dont l'ONUDI avait organisé ces réunions de solidarité. Le Gouvernement ivoirien est disposé à fournir à Haïti, dans les limites de ses possibilités, toute l'assistance possible et à faire connaître ses expériences et les résultats qu'elle a obtenus. Les propositions de projets ont été étudiées avec beaucoup d'attention et les secteurs auxquels la Côte d'Ivoire pourrait s'intéresser ont été identifiés. Il s'agit, en particulier, des deux projets suivants :

1.2 Service de promotion de la petite industrie

Composante : bourse de formation pour le personnel haïtien

1.8 Laboratoire national de contrôle de la qualité et des normes

La Côte d'Ivoire serait heureuse de recevoir un groupe d'étude haïtien, dont elle couvrirait tous les frais. Il a été proposé que cette offre garde un caractère aussi souple que possible afin que les responsables haïtiens puissent d'abord informer de manière détaillée les autorités ivoiriennes des questions qui les préoccupent. Quant à la durée de ce séjour, la Côte d'Ivoire a proposé deux mois et la délégation haïtienne a exprimé le vœu que cette période puisse être prolongée. La délégation de la Côte d'Ivoire a promis de transmettre ce vœu à son gouvernement.

La délégation ivoirienne a souligné qu'elle appuierait pleinement l'idée de créer un parc industriel de la solidarité internationale et ferait rapport à son gouvernement à ce sujet.

Résumé de la réunion entre les délégations
du Mexique et d'Haïti

Dans un exposé introductif, M. Okumu a défini le concept et les objectifs de la Réunion de solidarité. Il a souhaité que le Gouvernement du Mexique fasse des propositions concrètes, essentiellement, sous forme de dons.

Dans son intervention, le délégué du Mexique a brossé un tableau de la politique économique de son pays basé sur la planification. Pour ce qui est des projets haïtiens soumis à la Réunion, ils seront examinés par les autorités compétentes de son pays qui se concentreront sur ceux qui sont techniquement et économiquement faisables. Le Gouvernement haïtien devra toutefois indiquer les priorités ainsi que les projets pour lesquels il souhaiterait une collaboration mexicaine. Cette collaboration se situerait principalement au niveau des études de préinvestissement et de transfert de technologie.

La délégation haïtienne a alors soumis les projets suivants à l'attention du représentant mexicain :

2.6 Utilisation de déchets de vétiver

Ce projet a pour but d'utiliser les résidus de la distillation du vétiver dans la fabrication de panneaux d'aggloméré en vue de promouvoir un programme d'habitat à caractère social dans le pays. Le Mexique ne possédant pas de vétiver n'est pas en mesure d'apporter une aide quant à l'étude de préfaisabilité. Cependant, après que les tests de laboratoires auront été effectués, il sera possible de faciliter aux Haïtiens l'accès à la technologie des panneaux d'aggloméré. Il a été proposé pour ce projet que l'ONUDI examine la possibilité de prendre en charge une étude de tests en laboratoire. Le Gouvernement haïtien aura à transmettre à cet effet une requête au bureau du PNUD à Port-au-Prince en vue d'obtenir l'assistance de l'ONUDI pour ce projet.

3.3 Création d'un centre de réparations navales

Le Mexique possède quatre chantiers de réparation navale sur la côte ouest. Le délégué mexicain a proposé l'envoi d'un cadre haïtien pour visiter ces chantiers et étudier avec eux l'opportunité pour Haïti de se lancer dans un projet analogue. Cette mission d'étude permettra à Haïti d'éviter les erreurs commises dans un pays tiers.

Fabrication de substances pharmaceutiques à partir des plantes médicinales haïtiennes

Ce projet ne figure pas dans le document de travail. La partie haïtienne a exposé longuement les recherches effectuées dans ce domaine et remis au représentant mexicain une documentation à ce sujet. Ce dernier a promis de transmettre ces documents à deux organismes mexicains spécialisés dans ce domaine et fera part des suites que ces organismes donneront aux propositions haïtiennes. L'échange d'information sur la fabrication de substances médicinales permettra à Haïti de pénétrer un domaine où les firmes transnationales ont un monopole de fait et empêchent ainsi tout développement d'une industrie pharmaceutique dans les pays du Tiers monde.

Résumé de la discussion entre la délégation haïtienne et le représentant du Pérou

Dans sa déclaration liminaire, le représentant du Pérou a décrit à grands traits certains des secteurs industriels dans lesquels son pays a obtenu de bons résultats (constructions mécaniques, construction et réparations navales, industrie des engrais); il a ensuite indiqué les domaines précis dans lesquels une assistance technique était offerte à Haïti, à savoir :

1.5. Parcs industriels

1.8 Laboratoires nationaux de contrôle de la qualité et des normes

2.1 Utilisation de l'énergie solaire (et de l'énergie éolienne)

Le représentant du Pérou a mentionné plus spécialement l'Instituto de Investigaciones Tecnológicas y de Normas Técnicas et l'Instituto de INDUPERU. Chacun de ces instituts a spécifié par écrit la nature et les conditions de l'assistance technique qu'il fournit.

3.3 Création d'un centre de réparations navales à Port-au-Prince

Certaines compagnies péruviennes de réparations navales, tant publiques que privées, accepteraient éventuellement d'apporter leur coopération. Cela dépendrait aussi des types de navires à réparer.

Le représentant du Pérou a souligné que son gouvernement était sincèrement désireux de coopérer au développement industriel et technique d'Haïti et a invité la délégation haïtienne à approcher le Gouvernement péruvien par la voie diplomatique (par exemple par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères), et à préciser le caractère de l'assistance requise, non seulement pour les projets à l'examen mais aussi pour tous autres projets présentant un intérêt pour Haïti.

Résumé de la réunion entre les délégations
de la République dominicaine et d'Haïti

Les discussions bilatérales entre la République dominicaine et la République d'Haïti se sont déroulées à l'échelon ministériel.

Le Ministre dominicain de l'industrie a fait part de sa satisfaction d'avoir l'opportunité, grâce à la réunion de solidarité, d'établir pour la première fois un dialogue direct avec son homologue haïtien et de discuter avec lui d'un certain nombre de problèmes existants entre les deux pays. Les deux ministres ont ensuite passé en revue les domaines dans lesquels une coopération pourrait se développer d'une manière bénéfique pour les deux pays.

Parmi les projets susceptibles d'intéresser Haïti, le Ministre a cité l'exploitation des gisements aurifères en République dominicaine. Il a proposé l'envoi d'une mission de techniciens haïtiens pour visiter la compagnie minière dominicaine et tirer des enseignements de l'expérience dominicaine dans le secteur minier. En outre, le Ministre dominicain a offert de collaborer à la réalisation des projets haïtiens suivants :

Projets d'infrastructure administrative, financière et technique

1.4 Association des industriels haïtiens

- Avec la participation de l'Asociación Nacional de Industrias de la República Dominicana

1.8 Laboratoire national de contrôle de la qualité et des normes

- Avec la participation de la Dirección General de Normas y Sistemas de Calidad y el Instituto Dominicano de Tecnología Industrial (INDOTEC).

Introduction et adaptation de nouvelles techniques

2.7 Production de carreaux de ciment

2.8 Création d'une unité de fabrication d'éléments de construction de type "fibrcciment"

2.10 Assistance technique à la marbrerie récemment établie

Projets d'investissement sectoriels

- 3.1 Agrandissement et diversification de la production de l'Aciérie d'Haïti
- 3.4 Agrandissement et diversification d'une petite industrie du meuble et du luminaire
- 3.5 Elevage-abattoir-charcuterie des Cayes
- 3.9 Implantation de raffineries de sel
- 3.10 Installation de mélange et d'ensachage d'engrais chimiques

Le Ministre dominicain a mentionné les partenaires éventuels disposés à coopérer à la réalisation de ces projets :

Les principales associations nationales

- Asociación Nacional de Industrias de la República Dominicana
- Asociación de Empresas Industriales de Herrera
- Consejo Nacional de Hombres de Empresas
- Asociación de Industrias de Santiago

Les institutions nationales de normes et de contrôle de la qualité

- Dirección General de Normas y Sistemas de Calidad, organisme autonome d'Etat; rattaché au Secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce
- Instituto Dominicano de Tecnología Industrial (INDCTEC) organisme créé par la Banque centrale de la République dominicaine

Producteur national d'éléments de construction du type "fibrociment"

- Industria de Asbesto Cemento, société par action, entreprise privée qui fabrique des plaques, des tubes et autres produits d'amiante-ciment en divers modèles et dimensions

Industrie nationale du marbre

- Marmoleria Nacional, entreprise d'Etat, appartenant à la Corporación de Empresas Estatales (CORDE)
- Marmolite, société par actions, Astilleros Santo Domingo, SA, entreprises privées

Industrie de carreaux de ciment

- Baldosa de Cemento, société par actions, Taveres Industrial, société par actions, Paliza, société par actions, Hoyo de Lima Industrial, société par actions : principales entreprises nationales productrices de ciment, agglomérés et produits afférents

Aciérie

- Metales Dominicanos, société par actions, (METALDOM), Aceros Dominicanos, société par actions, Industria de Acero Inoxidable, SA (INOXIDA) : principales entreprises privées productrices de profilés, barres, récipients, structures en acier.

Industrie du meuble

- Josue, société par actions, Muebles Sabina, Remy, société par actions, Vulcano, société par actions, Imperio del Mueble, société par actions

Charcuterie

- Compañía Industrial Lechera, société par actions (Sosua), El Torito Dominicano, société par actions, Fabrica de Embutidos Induveca, SA

Raffineries de sel

- Refinería de Sal, entreprise d'Etat, appartenant à la Corporación de Empresas Estatales (CORDE)
- Industria de Sal Dominicana, SA, entreprise privée.

Engrais chimiques

- Fertilizantes Químicos Dominicanos, société par actions, Fertilizantes Santo Domingo, société par action

Résumé de la réunion entre les délégations
du Sénégal et d'Haïti

Le délégué a proposé de coopérer avec le Gouvernement d'Haïti dans les trois projets suivants : matériel agricole, aliments riches en protéines et Office national de la promotion des investissements (ONAPI).

Matériel agricole

L'IDAI a déjà établi des contacts avec la SISCOMA, société sénégalaise qui produit divers outillages agricoles. Par ailleurs, une étude réalisée par un expert de l'CNUDI a permis d'établir un projet en deux étapes :

- Tests et adaptation du matériel agricole à fabriquer
- Fabrication locale du matériel agricole

Il est demandé à la SISCOMA de fournir les prototypes à tester sur le terrain. L'acquisition de ce matériel sera prise en charge dans le cadre d'un projet financé par le PNUD. En outre, le Sénégal partagera avec Haïti son expérience dans le domaine du transfert de technologie (brevets de fabrication) et lui fournira toute la documentation afférente. Le délégué sénégalais a également promis d'examiner avec la SISCOMA la possibilité de prise en charge d'un cadre haïtien pour un stage au sein de la société. Cependant, il sera nécessaire de trouver une autre source de financement pour couvrir les frais de voyage du stagiaire haïtien.

Aliments riches en protéines

Le directeur général de la Minoterie d'Haïti projette de lancer sur le marché haïtien un aliment riche en protéines accessible aux bourses les plus modestes et qui sera fabriqué à partir de matières premières locales (maïs, millet, etc.).

Le délégué du Sénégal a indiqué que son pays possédait un Office de recherches pour l'alimentation et la nutrition (ORANA) qui a accumulé quelque 15 ans d'expérience dans ce domaine. Une mission haïtienne pourrait se rendre au Sénégal pour étudier sur place l'expérience acquise dans ce domaine.

3. Office national de la promotion des investissements (ONAPI)

Le représentant haïtien de l'ONAPI souhaite établir des contacts avec la SONEPI en vue de bénéficier de l'expérience de celle-ci dans le domaine de la préparation des petits et moyens projets. La SONEPI pourrait communiquer les études de projets déjà réalisés, études qui pourraient être reprises par l'ONAPI et adaptées aux conditions haïtiennes.

Résumé de la réunion entre les délégations
du Venezuela et d'Haïti

Après des discussions et des échanges de vues préliminaires sur le document de base et sur la stratégie industrielle de la République d'Haïti, notamment sur la planification industrielle, le délégué du Venezuela a exprimé la volonté de son gouvernement d'apporter sa coopération par la mise en oeuvre de trois projets retenus dans le document de base

- 1.4 Association des industriels haïtiens
- 1.5 Parc industriel de la solidarité internationale
- 1.6 Création d'une zone franche d'exportation à Port-au-Prince

Le délégué du Venezuela a ensuite exprimé sa volonté de demander à son gouvernement de prendre en considération et d'étudier la possibilité d'apporter son assistance aux projets suivants :

- 1.7 Société financière de développement
- 1.8 Laboratoire national de contrôle de la qualité des normes
- 2.2 Energie d'origine organique (biogas)
- 2.10 Assistance technique à la marbrerie récemment établie
- 2.11 Développement de l'utilisation de la fibre de verre dans l'industrie
- 3.1 Agrandissement et diversification de la production de l'Acierie d'Haïti
- 3.2 Création d'une nouvelle fonderie
- 3.4 Agrandissement et diversification d'une petite industrie du meuble et du luminaire
- 3.5. Elevage - Abattoir - Charcuterie des Cayes
- 3.9 Implantation de raffineries de sel
- 3.10 Installation de mélange et d'ensilage d'engrais chimiques

Enfin, la délégation a demandé des précisions sur les résultats de l'accord signé le 31 janvier 1974 entre Haïti et le Venezuela.

V. SESSION DE CLÔTURE

Dans son allocution à l'occasion de la clôture de la Réunion de solidarité, M. Khane, Directeur exécutif de l'ONUDI a remercié le Gouvernement et le peuple haïtiens pour les efforts qu'ils ont déployés pour organiser la Réunion de solidarité. Il a exprimé son admiration pour Haïti qu'il venait de découvrir et a souligné les traditions et les qualités du pays et de ses hommes et le rôle historique d'Haïti dans la région. Il a remercié les délégués des pays qui ont participé à la Réunion et a souligné que le geste de solidarité de leurs gouvernements respectifs était un pas de plus vers la réalisation du nouvel ordre économique international. Il a ajouté que l'ONUDI resterait à la disposition d'Haïti et des pays qui ont participé à la Réunion en apportant sa modeste contribution financière afin de les aider à atteindre l'objectif que la Réunion s'était fixé. Il a souligné que l'apport de l'ONUDI était une partie de l'effort universel des Nations Unies pour aider les pays du Tiers monde à réaliser leurs objectifs de développement. Il a également remercié le représentant résident pour la part active que le Programme des Nations Unies pour le développement a prise dans l'organisation de la Réunion. Il a aussi présenté ses remerciements aux représentants de la Banque Mondiale et de l'Organisation des Etats américains qui, par leur présence, ont démontré leur intérêt au programme de l'ONUDI pour la coopération entre pays en développement.

Dans son allocution à l'occasion de la clôture de la session, M. Berret, ministre du Plan d'Haïti a remercié vivement M. Khane pour le travail fourni par l'ONUDI dans la préparation et le déroulement de la Réunion. Il a exprimé sa gratitude aux délégués pour les efforts que leurs gouvernements avaient déployés pour venir en aide à Haïti dans sa révolution économique sous l'égide de son président. Il a exprimé son appréciation aux délégués pour les projets d'assistance technique et d'investissement qu'ils avaient retenus afin de promouvoir leur coopération avec Haïti. Il a souligné que leurs efforts ne seraient pas vains. Il a ajouté qu'au-delà des barrières des mentalités, la volonté des pays participant à la Réunion de promouvoir l'intégration de fait d'Haïti à la grande famille d'abord caraïbe et puis latino-américaine et africaine, était l'une des grandes preuves de solidarité manifestées à la Réunion même. Il a conclu qu'il était persuadé que la Réunion de solidarité permettrait au Gouvernement haïtien d'atteindre les grands objectifs économiques et sociaux qu'il s'était fixé.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

ARGENTINE

Lic. Pablo BENEDIT
Secrétaire d'Etat pour le développement industriel

S.E. Jorge A. GIRALDES
Ambassadeur d'Argentine en Haïti

M. Juan Ruben Laco
Premier Secrétaire
Ambassade d'Argentine en Haïti

BARBADE

M. R. CHASE
Directeur général
Industrial Development Corporation

BENIN^{1/}

M. Bouraima WASSI
Chef du Service des projets
Ministère de l'industrie et de l'artisanat

BRESIL

M. Mauro da Costa LOBO, chargé d'affaires p.i.
Ambassade du Brésil en Haïti

M. Sergio Luiz BEZERRA CAVALCANTI
Premier secrétaire
Division de coopération technique
Ministère des relations extérieures

COLOMBIE

S.E. Gilberto ECHEVERRI MEJIA
Ministre du développement économique

S.E. Lacides MORENO BLANCO
Ambassadeur de Colombie en Haïti

M. Alvaro PARIS PARIS
Premier secrétaire
Ambassade de Colombie en Haïti

1/ Participation seulement aux discussions bilatérales.

COTE D'IVOIRE

M. Antoine KISSI
Directeur
Action industrielle
Ministère de l'économie, des finances et du Plan

HAITI

S.E. Guy BAUDUY
Secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie

M. R. BERRET
Ministre du Plan

M. Georges LOUIS
Directeur de l'Institut de développement agricole et industriel (IDAI)

Mlle Maud DUPITON
Directrice p.i. de la Division de l'industrie
Département du commerce et de l'industrie

M. Gaston GEORGES Jr.
Directeur général technique
Ministère des mines et des ressources énergétiques

M. Jean-Michel LIGONDE
Directeur de la Division de promotion des projets
Secrétariat d'Etat au Plan

M. Carl PIERRE-GILLES
Responsable de la planification sectorielle
Secrétariat d'Etat au Plan

M. Stanley THEARD
Directeur de la Division des affaires économiques
Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères

M. Carl MEWS
Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères

M. Nicot JULIEN
Consultant auprès du Secrétariat d'Etat à l'agriculture

M. Jean-Robert STERLIN
Institut de développement agricole et industriel

M. René ADRIEN
Directeur de la Minoterie d'Haïti

M. Pierre FOURCAUD
Administration portuaire

M. Jean-Guy RIGAUD
Directeur des ressources énergétiques
Ministère des mines et des ressources énergétiques

M. Frantz EDOUARD
Ministère des affaires sociales

MEXIQUE

Lic. Ramon GONZALEZ JAMESON
Directeur général de Coinversiones y Asuntos Internacionales
Secretaria de Patrimonio y Fomento Industrial

S.E. Mamuel NAJERA-DIAZ
Ambassadeur du Mexique en Haïti

PEROU

M. Alberto CORNEJO DIAZ
Directeur général de l'industrie
Ministère du commerce, du tourisme et de l'intégration et
de l'industrie

S.E. Carlos VIZQUERRA
Ambassadeur du Pérou en Haïti

REPUBLIQUE DOMINICAINE

S.E. Manuel TRAVAREZ ESPAILLAT
Ministre de l'industrie et du commerce

S.E. Manuel GUERRERO POU
Ambassadeur de la République dominicaine en Haïti

M. José COMPRES
Conseiller commercial
Ambassade de la République dominicaine en Haïti

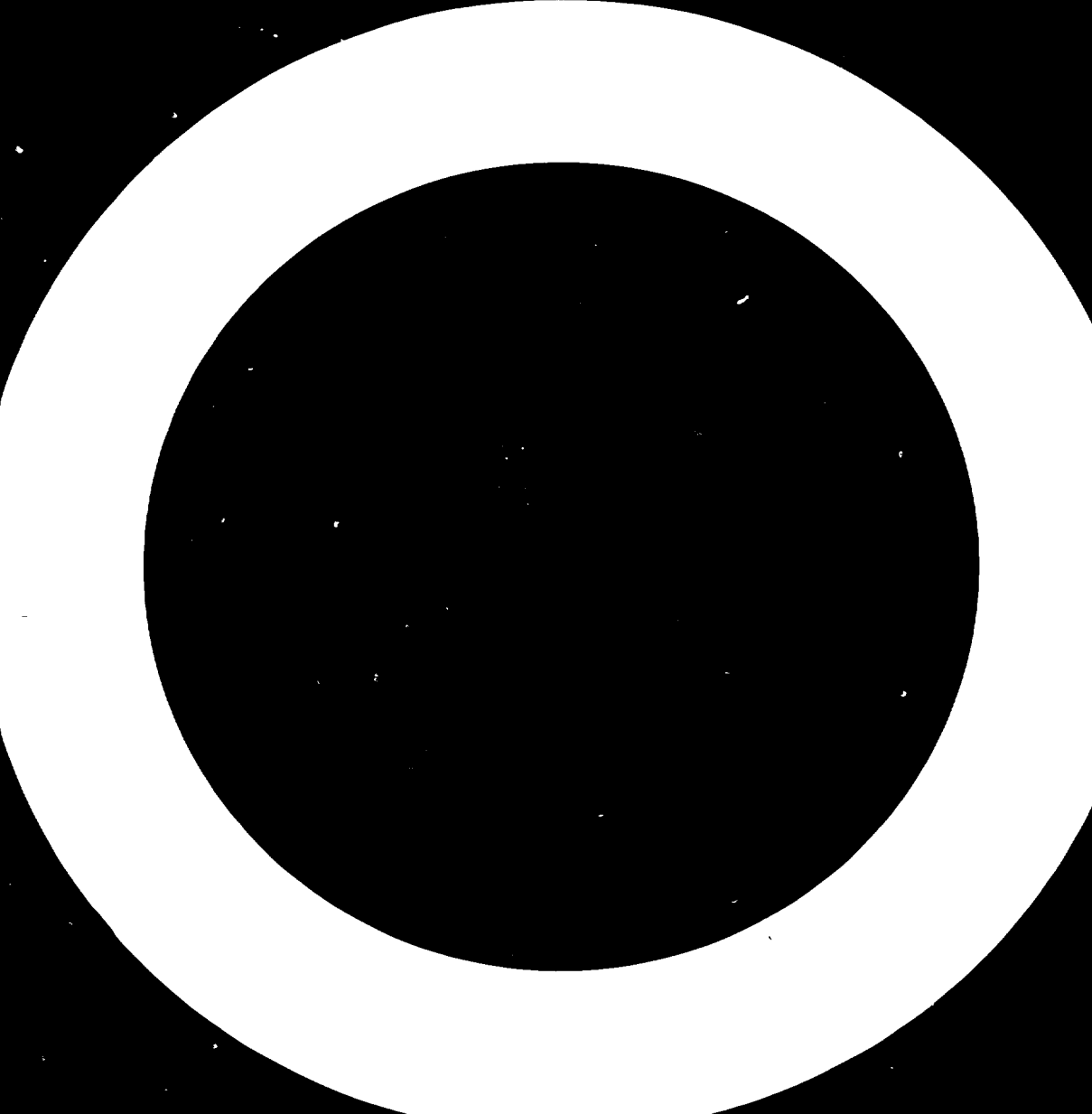
SENEGAL

M. Hady MAMADOU LY
Directeur de cabinet
Ministère du développement industriel

VENEZUELA

M. Sergio MARTINEZ FLORES
Directeur de la Division de promotion industrielle
Institut du commerce extérieur

Mme Dalia PAN DAVILA
Conseiller
Direction générale -Secteur de coopération internationale
Ministère des relations extérieures



Pays	Nom du projet	Fourniture d'équipement et de machines	Expertise engineering Echange d'information	Etude de faisabilité
Argentine	Projets divers identification ultérieure			
Barbade	Voyage d'étude et de formation en matière de promotion du développement industriel			
Bénin	Stage ou visite de techniciens haïtiens dans les usines textiles Visite de techniciens haïtiens et échanges d'informations au sujet de l'abattoir Echange d'informations au sujet de la structure administrative du Ministère de l'industrie et de l'artisanat, du Code des investissements, de la publication "l'industrie béninoise de farine de manioc et de flocons d'igname"			
Brésil	2.9 Production d'alcool anhydre comme carburant 3.1 Agrandissement et diversification de la production de l'Acierie d'Haïti 3.2 La création d'une nouvelle fonderie 3.3 Création d'un centre de réparations navales à Port-au-Prince	Equipement pour l'installation pilote	Echange de visites 1 expert/programmation 1 expert/études de faisabilité 1 expert/conception de l'installation pilote 1 expert/ingénieur de production 1 expert en laminage 1 expert/évaluation des offres et sélection de la technologie 1 expert/énergie pour aciéries 1 expert/production de fil de fer 1 expert/marketing de pièces en fonte grise et acier Echange de visites 1 expert/construction navale 1 expert/conception et construction de cale sèche 1 expert/techniques de soudure sous-marine	

SECTION 1

Annexe II

DOMAINES D'ASSISTANCE ET DE COOPERATION PAR PAYS

Expertise engineering Echange d'information	Etude de faisabilité	Formation	Forme de coopération	Action proposée
			Pas encore identifiée	Gouvernement d'Haïti prié de soumettre des propositions au Gouvernement d'Argentine et de négocier Réalisation après avril 1980
			Pas précisée	Le Gouvernement du Bénin va définir les conditions de la visite
			Pas précisée	Le Gouvernement du Bénin va définir les conditions de la visite
			Echange d'informations	Le délégué béninois va transmettre ces propositions à son gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> * échange de visites * expert/programmation * expert/études de faisabilité * expert/conception de l'installation pilote 				La délégation du Brésil a offert de mettre le promoteur haïtien en contact avec les autorités et instituts brésiliens concernés. Les membres de l'Institut de développement agricole et industriel (le promoteur) doivent se rendre prochainement au Brésil.
<ul style="list-style-type: none"> * expert/ingénieur de production * expert en laminage * expert/évaluation des offres et sélection de la technologie * expert/énergie pour aciéries * expert/production de fil de fer 			Participation financière entreprise mixte prêt à long terme	Le promoteur haïtien va remettre une liste des équipements au Brésil, afin de soumettre le projet aux autorités gouvernementales et entreprises privées intéressées
<ul style="list-style-type: none"> * expert/marketing de pièces en fonte grise et acier 			Entreprise mixte crédit de fournisseur	L'étude de faisabilité en préparation par un expert de l'ONUDI et la liste d'équipement doivent être soumis au Brésil, afin de fournir ces renseignements aux entreprises et aux autorités gouvernementales intéressées.
<ul style="list-style-type: none"> * échange de visites * expert/construction navale * expert/conception et construction de cale sèche * expert/techniques de soudure sous-marine 		Formation en matière d'entretien en cale sèche		La délégation brésilienne a offert de soumettre le projet aux firmes et aux autorités gouvernementales intéressées.

SECTION 2

Pays	Nom du projet	Fourniture d'équipement et de machines	Expertise engineering Echange d'informations	Etude de faisabilité	Form
	3.5	Elevage-abattoir-charcuterie des des Cayes	1 expert/études de faisabilité 1 expert/sélection d'équipement 1 expert/préparation de projets		Formation matière de projets
	3.7	Fabrication de farine de manioc panifiable	1 expert/économiste industriel 1 expert/préparation de projets 1 expert gestion de production 1 expert/matière de gestion		Formation gestion, b de fabric et usine
	3.10	Une installation de mélange et d'ensachage d'engrais chimiques	1 expert/programmation 1 expert/étude de faisabilité 1 expert/marketing		Entreprise Financem l'équipem constitu
	3.11	Création d'une usine de formu- lation de pesticides			
Colombie	1.6	Création d'une zone franche d'exportation à Port-au-Prince	1 expert/zone franche		Visite d'ex six zones
	1.8	Laboratoire national de contrôle de la qualité et des normes	1 expert/normalisation, contrôle de la qualité 1 expert/conception et installation de laboratoire; essais physiques et et chimiques		Formation pour l'adm le laborat l'Institut et contrôle Cours indus
	2.8	Création d'unité de fabrication d'éléments de construction type "fibrociment".	1 expert/études de marché de matériaux de construction 1 expert/projet d'une usine de fibrociment		Formation direction
	3.6	Création d'un ensemble textile	1 expert/design de fabriques textiles 1 expert/génie civil		Formation techniciens
	Divers projets sectoriels soumis par le Gouvernement d'Haïti à la réunion ministérielle				
Côte d'Ivoire	1.2	Service de promotion de la petite industrie			Visites d'é
	1.8	Laboratoire national de contrôle de la qualité et des normes			Visites d'
Mexique	2.6	Utilisation des déchets de vétiver	L'accès à la technologie des panneaux agglomérés sera offert après que les tests de laboratoire auront été effectués		
	3.3	Création d'un centre de réparations navales à Port-au-Prince			

SECTION 1

- analyse engineering - échange d'informations	Etude de faisabilité	Formation	Forme de coopération	Action proposée
- études de faisabilité - sélection d'équipement - préparation de projets		Formation sur le tas en matière de supervision de projets	Entreprise mixte	La délégation brésilienne présentera le projet aux firmes et autorités intéressées; Le promoteur haïtien remettra l'étude réalisée et la liste d'équipements.
- économiste industriel - préparation de projets - gestion de production - matière de gestion		Formation en matière de gestion, bourses/techniques de fabrication, entretien et usine		Les rapports disponibles seront remis aux représentants brésiliens, les fonction- naires de l'INDAL rendront visite au Brésil
- programmation - étude de faisabilité - marketing		Entreprise mixte Financement pour l'équipement et la constitution de stocks		La délégation brésilienne a répondu favo- rablement et elle transmettra les projets au Gouvernement brésilien pour prise en considération
- zone franche		Visite d'exploration aux six zones franches	A la charge du Gouvernement colombien	A la charge du Gouvernement colombien
- normalisation, contrôle de qualité - conception et installation laboratoire; essais physiques et chimiques		Formation du personnel pour l'administration et le laboratoire. Visite à l'Institut de normalisation et contrôle de la qualité. Cours industriel de Medellin		
- études de marché de matériaux construction - projet d'une usine de boisement		Formation de personnel de direction		
- design de fabriques textiles - génie civil		Formation d'ouvriers et de techniciens et d'ingénieurs	Coopération avec une campagne colombienne La Colombie va offrir à Haïti un crédit très favo- rable, destiné à l'achat de matériaux et de produits colombiens, dans des conditions compétitives, pour l'industrie et la manufacture	La délégation colombienne a offert de faire connaître les projets sectoriels par l'Association nationale des industriels de Colombie (ANDI) et par la Chambre de commerce afin d'engager le secteur privé. Le Gouver- nement d'Haïti est prié de transmettre le code d'investissement
		Visites d'études	Bourses offertes pour le Gouvernement de la Côte d'Ivoire	La durée et les objectifs spécifique à négocier plus tard
		Visites d'étude	Bourses offertes pour le Gouvernement de la Côte d'Ivoire	La durée et les objectifs spécifiques à négocier plus tard
- accès à la technologie des panneaux solaires sera offert après que les tests de laboratoire auront été effectués			Visite aux chantiers mexicains et examen de ce projet en Haïti avec les experts mexicains	Il a été proposé que l'ONUM examinerait d'abord la possibilité de prendre en charge une étude de tests en laboratoire

Pays	Nom du projet	Fourniture d'équipement et de machines	Expertise engineering échange d'informations	Etude de viabilité
	Fabrication de substances médicinales à partir des plantes médicinales haïtiennes			
	Divers projets à spécifier plus tard			
Pérou	1.6 Laboratoire national de contrôle de la qualité et des normes		Expertise	
	2.1 Utilisation de l'énergie solaire		Expertise	
	3.3 Création d'un centre de réparations navales à Port-au-Prince			
République dominicaine	1.4 Association des industriels haïtiens			
	1.8 Laboratoire national de contrôle de la qualité et des normes			
	2.7 Production de carreaux de ciment			
	2.8 Création d'une unité de fabrication d'éléments de construction de type "fibrociment"			
	2.10 Assistance technique à la marbrerie récemment établie			
	3.1 Agrandissement et diversification de la production de l'Acierie d'Haïti			
	3.4 Agrandissement et diversification d'une petite industrie du meuble et du luminaire			
	3.5 Elevage-abattoir-charcuterie des Cayes			
	3.9 Implantation de raffineries de sel			
	3.10 Installation de mélange et d'ensachage d'engrais chimiques			

SECTION 1

Programmes d'activités	Etude de faisabilité	Formation	Forme de coopération	Action proposée
				<p>Le délégué mexicain transmettra la documentation haïtienne à deux organismes mexicains pour examen et consultation.</p> <p>Le délégué mexicain a offert de transmettre une liste des projets spécifiques aux compagnies d'engineering mexicaines afin d'examiner les possibilités de coopération.</p>
	<p>Bourse de formation</p> <p>Visites</p>		<p>Conformément aux spécifications techniques indiquées dans les documents soumis à la Réunion par le délégué péruvien; les conditions financières peuvent être encore négociées.</p>	<p>Le Gouvernement d'Haïti est prié de soumettre des propositions spécifiques d'une manière officielle (par le Ministère des affaires étrangères du Pérou).</p>
	<p>Visites, programmes de formation</p>		<p>Des partenaires industriels, des investisseurs y compris, publics et privés sont disponibles au Pérou.</p>	<p>Le Gouvernement d'Haïti est prié de soumettre des propositions spécifiques d'une manière officielle (par le Ministère des affaires étrangères du Pérou).</p> <p>Le Gouvernement d'Haïti est prié de soumettre des propositions spécifiques d'une manière officielle (par le Ministère des affaires étrangères du Pérou).</p>
			<p>En coopération avec l'Association nationale des industries de la République dominicaine</p> <p>Avec la participation de la Dirección General de Normas y Sistemas de Calidad y el Instituto Dominicano Tecnología Industrial (INDOTEC)</p>	<p>Le Ministre dominicain a indiqué les partenaires potentiels dans son pays, qualifiés pour coopérer à la réalisation des projets haïtiens.</p>

Pays	Nom du projet	Fourniture d'équipement et de machines	Expertise engineering	Échange d'informations	Autre
Sénégal	<p>Tests, adaptation et fabrication du matériel agricole</p> <p>Transfert de technologie</p> <p>Aliments riches en protéines (accessibles aux bourses les plus modestes)</p> <p>1.2 Service de promotion de la petite industrie</p>	<p>Prototypes d'outillage agricole</p>	<p>Expertise</p>	<p>Expertise. Information sur les études de projets déjà réalisés; partage et échange d'expérience.</p>	

Vénézuela	<p>1.4 Association des industriels haïtiens</p> <p>1.6 Création d'une zone franche d'exportation à Port-au-Prince</p> <p>1.7 Société financière de développement</p> <p>1.8 Laboratoire national de contrôle de la qualité et des normes</p> <p>2.2 Energie d'origine organique (biogaz)</p> <p>2.10 Assistance technique à la marbrerie récemment établie</p> <p>2.11 Développement de l'utilisation de la fibre de verre dans l'industrie</p> <p>3.1 Agrandissement et diversification de la production de l'Acierie d'Haïti</p> <p>3.2 Création d'une nouvelle fonderie</p> <p>3.4 Agrandissement et diversification d'une petite industrie du meuble et du luminaire</p> <p>3.5 Elevage-abattoir-charcuterie des Cayes</p> <p>3.9 Implantation de raffineries de sel</p> <p>3.10 Installation de mélange et d'ensachage d'engrais chimiques</p>				
-----------	---	--	--	--	--

SECTION 1

	Étude de faisabilité	Formation	Forme de coopération	Titulaire proposé
		Formation d'un technicien haïtien au Sénégal par SISCOMA entreprise sénégalaise pour l'outillage agricole	Trouver une source de financement pour les frais du stagiaire	Le délégué du Sénégal contactera SISCOMA
			Fourniture de documentation, partage d'expérience	Le délégué du Sénégal prend l'initiative
	Visites		Un partenaire potentiel au Sénégal est l'Office de recherche pour l'alimentation et la nutrition que possède une expérience de 15 ans dans ce domaine	Le promoteur haïtien est prié de soumettre des détails du projet
Visites réciproques; études conjuguées; études communes	Visites mutuelles, séjour d'études		L'organisme haïtien pour la promotion des investissements (ONAPI) pourrait coopérer avec l'institution homologue au Sénégal (SONEPI)	

Premièrement, la délégation du Venezuela a présenté l'intention de son gouvernement d'apporter sa coopération à la réalisation de trois projets (1.4, 1.6 et le parc industriel de solidarité) concernant lesquels une recommandation spéciale a été adoptée

.....
 Au cours de la discussion bilatérale la délégation a exprimé sa volonté de demander à son Gouvernement d'examiner la possibilité d'élargir son assistance aussi aux autres projets indiqués ici.

SECTION 2

